



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6  
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6

<b>Title - Sujet</b> Miscellaneous Groceries - Eureka	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> K4E21-180956/A	<b>Date</b> 2018-01-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> K4E21-180956	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$WPG-016-10439
<b>File No. - N° de dossier</b> WPG-7-40184 (016)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-26</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Daylight Saving Time CDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hall, Marlene	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg016
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204)230-0147 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204)983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin Street Downsview ON M3H 5T4 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>9</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>9</b>
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	11
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.12 LOIS APPLICABLES .....	13
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>13</b>
6.1 BESOIN.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	13
6.4 PAIEMENT .....	13
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	14
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>15</b>
BESOIN .....	15
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>17</b>
BASE DE PAIEMENT .....	17
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>18</b>
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES.....	18
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....</b>	<b>19</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	19
<b>ANNEXE E .....</b>	<b>20</b>
ACCORD DU NUNAVUT .....	20

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Une offre à commandes individuelle et régionale visant la fourniture et la livraison pour Articles d'épicerie divers pour les besoins de l'Environnement Canada à la station météorologique Eureka, située à Eureka (Nunavut). Le processus annuel de ravitaillement par mer permet de livrer à la station une grande quantité de denrées non périssables. L'offre à commandes sera en vigueur à partir du approximativement 1 avril 2018 au 30 juin, 2020, et pourra être prolongée de deux périodes d'un an.

Les articles doivent être livrés au Dépôt de marchandises d'Environnement Canada, 4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario).

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes: L'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

[M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans

ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier) et (1 copie électroniques) en fichier Excel, par courriel à **WST.MBFOOD@pwgsc.gc.ca**

Section III: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Capacité d'effectuer la gamme complète des travaux décrits à l'Annexe A.
- b) Disposition de prix ferme pour au moins **85 % (257/303)** des articles spécifiés dans l'annexe B, Base de paiement.
- c) Pour 2019-2020, les biens au coût livré, plus une majoration de **(à déterminer)** % spécifiés dans l'annexe B, Base de paiement.
- d) Pour 2020-2021, les biens au coût livré, plus une majoration de **(à déterminer)** % spécifiés dans l'annexe B, Base de paiement.
- e) Pour l'année d'option 2021-2022, les biens au coût livré, plus une majoration de **(à déterminer)** % spécifiés dans l'annexe B, Base de paiement.
- f) Pour l'année d'option 2022-2023, les biens au coût livré, plus une majoration de **(à déterminer)** % spécifiés dans l'annexe B, Base de paiement.

#### 4.1.1.2 Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI)

Dans le contexte de cette exigence, le Plan d'avantages offerts aux Inuits doit faire partie intégrante de la soumission technique, conformément aux critères de l'annexe E.

Pour ce besoin, il n'est pas obligatoire que les offrants incluent le Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) dans leur proposition.

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### 4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du PAI technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de **0** points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte **100** points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de **5 %** sera accordée au mérite technique et une proportion de **95 %** sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par **5 %**.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de **95 %**.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

---

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les ans au responsable de l'offre à commandes. Voici la répartition des périodes :

- 2018 : 01 février 2018 – 30 juin 2018
- 2019 : 01 février 2019 – 30 juin 2019
- 2020 : 01 février 2020 – 30 juin 2020
- 2020 : 01 février 2021 – 30 juin 2021
- 2020 : 01 février 2022 – 30 juin 2022

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 01 février 2018 au 30 juin 2020.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### **6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes:  
L'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

#### **6.4.4 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Marlene Hall  
Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Secteur des approvisionnements et de la rémunération  
167, av. Lombard, pièce 100  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

Tél: 204 230-0147  
Télé: 204 983-7796  
Courriel: [marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **(à déterminer)**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :  
**Environnement Canada, station météorologique Eureka, située à Eureka (Nunavut)**

### 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;

- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser à **déterminer** \$ (taxes applicables incluses).

## 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **à déterminer**) \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne;
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- h) l'Annexe E, Accord du Nunavut (*s'il y a lieu*);
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*).

## 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.11.2 Clauses du *Guide des CUA*

M3000C (2006-08-15), Listes de prix  
M3800C (2006-08-15), Estimation de coût

## 6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au \_\_\_\_\_ inclusivement (*indiquer la date de la fin de la période*).

#### 6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.4 Paiement

#### 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'Annexe B, selon un montant total de (*à déterminer*)\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.4.2 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiement unique

#### **6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :  
**à déterminer**

#### **6.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Le numéro d'offres à commande K4E21-180956/001/WPG doit être indiqué sur tous les factures.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### **6.6 Assurances**

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

#### **6.7 Clauses du *Guide des CCUA***

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires  
[D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement  
[C5201C](#) (2008-05-12), Frais de transport payés d'avance  
[D5328C](#) (2014-06-26), Inspection et acceptation

## ANNEXE « A »

### BESOIN

Une offre à commandes individuelle et régionale visant la fourniture et la livraison pour Articles d'épicerie divers pour les besoins de l'Environnement Canada à la station météorologique Eureka, située à Eureka (Nunavut). Le processus annuel de ravitaillement par mer permet de livrer à la station une grande quantité de denrées non périssables. L'offre à commandes sera en vigueur à partir du approximativement 1 avril 2018 au 30 juin, 2020 et pourra être prolongée de deux périodes d'un an.

### Contexte

La station météorologique Eureka est une station météorologique autonome isolée qui fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par année. Elle abrite neuf employés permanents qui sont soit des fonctionnaires fédéraux, soit des contractuels du gouvernement du Canada. Elle est située dans l'Extrême Arctique (80° 00' N), à environ 1 100 kilomètres du pôle Nord, et est très difficile d'accès. Pour s'y rendre, un avion nolisé doit effectuer environ 10 heures de vol à partir de Yellowknife. Des biens sont livrés à la station météorologique par l'intermédiaire d'un vol nolisé mensuel (avec espace restreint dans la soute) depuis Yellowknife ou d'un processus annuel de ravitaillement par mer.

Pour bien comprendre les besoins associés à la station Eureka, il faut savoir qu'il n'y a aucune collectivité locale où ces biens pourraient être achetés. La collectivité la plus proche se nomme Grise Fiord (76° 25' N) et est située à environ 360 km au sud de la station. Ces deux endroits ne sont reliés par aucune route. Les aéronefs qui desservent, une fois par mois, la station Eureka sont de petits appareils bimoteurs à hélice dont la capacité de chargement est limitée. Ils sont utilisés pour transporter des aliments frais (produits frais, fruits, denrées périssables), du personnel, des marchandises (pièces, objets nécessaires au bon fonctionnement de la station), le courrier et d'autres objets. En apportant des provisions diverses (aliments secs, objets encombrants ou lourds) à la station, on permet le transport d'un plus grand nombre de produits frais par l'intermédiaire du vol nolisé mensuel.

En plus des programmes météorologiques réguliers auxquels elle participe, cette station sert de base pour de nombreuses autres opérations scientifiques et commerciales puisqu'il s'agit du seul endroit de la région qui est doté d'une piste d'atterrissage et de lieux d'hébergement, et qui fonctionne à l'année. Habituellement, la station Eureka abrite neuf personnes, mais elle peut en accueillir jusqu'à 50.

### Besoin

- Environnement Canada souhaite pour la fourniture de denrées non périssables et leur livraison à l'entrepôt d'Environnement Canada (Downsview) avant le 01 avril 2018, pour l'exercice 2018-2019, et le **À DÉTERMINER**, pour les années suivantes (pour l'exercice 2019-2020, pour l'exercice 2020-2021).
- Pour la deuxième année du contrat initial et pour toute période optionnelle supplémentaire, Environnement Canada confirmera les articles à fournir ainsi que les quantités afférentes au plus 30 jours avant la date de livraison demandée.
- Tous les produits fournis **DOIVENT** être conformes aux plus récentes normes de qualité pertinentes spécifiées (normes de l'Office des normes générales du Canada, Canada de choix...) ainsi qu'aux dispositions des lois et règlements canadiens en ce qui a trait aux aliments.
- Les indications suivantes doivent être marquées sur tous les emballages :
  - Pour 2018 : NORS2018 – EUREKA – DENRÉE NON PÉRISSABLE \*\*NE PAS CONGELER\*\*
  - Pour 2019 : NORS2019 – EUREKA – DENRÉE NON PÉRISSABLE \*\*NE PAS CONGELER\*\*

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Pour 2020 : NORS2020 – EUREKA – DENRÉE NON PÉRISSABLE \*\*NE PAS CONGELER\*\*
- Pour l'année d'option 2021 : NORS2021 – EUREKA – DENRÉE NON PÉRISSABLE \*\*NE PAS CONGELER\*\*
- Pour l'année d'option 2022 : NORS2022 – EUREKA – DENRÉE NON PÉRISSABLE \*\*NE PAS CONGELER\*\*
- Les lots de caisses qui ne sont pas pleins doivent contenir des matières d'emballage pour préserver leur contenu. Les marchandises sèches seront transportées par bateau et manipulées à plusieurs reprises avant d'être livrées à la station Eureka. Les produits essentiels secs seront emballés à l'entrepôt, dans des conteneurs, afin de réduire les risques de bris ou de dommages.
- Les caisses/emballages ne doivent pas mesurer plus de 92 pouces de largeur (233,7 cm) et 90 pouces de hauteur (228,6 cm).
- CHAQUE LOT DE CARGAISON NE DOIT PAS PESER PLUS DE 3 000 LB OU 1 360 KG.
- Taille des emballages : environ 15 % (+/-) de la taille indiquée.
- Les offrants doivent être en mesure de présenter une proposition pour un minimum de **86% (263/306)** des articles ainsi que les fournir.
- Les livraisons différées ne sont pas acceptables.

#### **Responsabilités d'Environnement Canada :**

Le personnel de l'entrepôt d'Environnement Canada à Downsview est chargé des dernières étapes de l'emballage et de la mise en caisse des articles et devra regrouper les biens reçus à envoyer à la station météorologique Eureka lors du ravitaillement par mer annuel.

#### **ADRESSE DE LIVRAISON :**

Tous les marchandises doivent être livrées FAB destination, y compris tous les frais de livraison à :

Dépôt de marchandises d'Environnement Canada  
4905, rue Dufferin  
Downsview (ONTARIO) M3H 5T4

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

1. La feuille de calcul Excel, une fois remplie, sera considérée comme la proposition financière de l'offrant.
2. Les prix fermes doivent être en dollars canadiens. Les taxes applicables doivent être exclues. Destination franco à bord, ce qui comprend tous les frais perçus, comme applicable (pour l'environnement, les dépôts, la livraison, le déchargement et les frais de carburant). Les taxes applicables, les frais perçus pour l'environnement et les dépôts seront présentés comme des articles distincts sur les factures subséquentes.
3. Où les articles indique "Marque", les substituts ne sont pas considérés. Les articles marqués "pas de sub" ne doivent pas être substitués avec des marques génériques. Tous les autres articles sont des marques préférés, si spécifié.
4. Le format offert doit permettre la conversion au format requis sans clarification. Veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour obtenir des exemples.

CONFORME	
Format requis	Format offert
kg, lb, g	kg, lb, g
l, ml	l, ml
oz	oz
cT, unité	cT, unité
Pinte (pt)	pt

NON CONFORME	
Format requis	Format offert
kg, lb, g	l, ml, oz, cT, unité, pt
l, ml	kg, lb, g, oz, cT, unité, pt
oz	kg, lb, g, l, ml, cT, unité, pt
cT, unité	kg, lb, g, l, ml, oz, pt
pt	kg, lb, g, l, ml, oz, cT, unité.

5. Les articles qui ne sont pas présentés dans un format qui peut être converti au format demandé en utilisant uniquement les renseignements fournis dans l'offre seront :
  - jugés non conformes;
  - seront rejetés;
  - déduits du compte des articles conformes.
6. Les quantités fournies ne le sont qu'à des fins d'évaluation et ne constituent pas une garantie ou un engagement de la part de l'État.
7. En cas d'erreurs dans la multiplication des prix indiqués par la soumission de l'offrant, les prix unitaires seront retenus et la multiplication des prix sera corrigée lors de l'évaluation. Toute erreur quant aux quantités sera modifiée de manière à refléter les quantités établies dans la Base de paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « C »**

**RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Dans le cadre de la présente demande d'offres à commandes, un rapport doit être présenté comme suit :

Retourner à :

Marlene Hall	204-983-7796	marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Courriel</i>

à :

Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale de l'approvisionnement  
167, avenue Lombard, pièce 100  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

**RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉS**

FOURNISSEUR : \_\_\_\_\_

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT : \_\_\_\_\_

Description du travail	Lieu	Commande subséquente	Valeur totale en dollars (TPS/TVH incluse)

**RAPPORT NUL** : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral au cours de cette période.

**RÉDIGÉ PAR :**

NOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

*Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.*

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Dépôt direct (national et international) ;

## ANNEXE E

### ACCORD DU NUNAVUT

Pour ce besoin, il n'est pas obligatoire que les offrants incluent le Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) dans leur proposition. Ce marché est assujéti à l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les offrants sont tenus, autant que possible, de faire appel à de la main-d'œuvre et à des sous-traitants inuits, de leur offrir autant d'occasions que possible de formation en cours d'emploi, et de faire participer les entreprises inuites de la localité et de la région lors de la réalisation du projet.

L'Accord du Nunavut contient une disposition exigeant l'inclusion de critères de soumission socio-économiques dans le document d'appels d'offres, si la chose est matériellement possible et compatible avec de bons principes de gestion des marchés, et sous réserve des obligations du Canada aux termes des accords commerciaux internationaux. Ces critères de soumission socio-économiques sont souvent désignés en tant que critères d'avantages pour les Inuits, et les offrants proposent des avantages pour les Inuits, dans le cadre de leur soumission, sous la forme d'un PAI.

Les dispositions qui s'appliquent à ce marché sont contenues dans la partie 6 – Critères de soumissions de l'article 24 – Marchés gouvernementaux de l'Accord du Nunavut. <http://nlca.tunnngavik.com/>  
24.6.1 Chaque fois que cela est faisable et compatible avec une saine gestion des marchés de l'État, et sous réserve des obligations internationales du Canada, l'ensemble des critères énumérés aux alinéas suivants, ou du moins tous ceux qui sont appropriés à l'égard d'un marché donné, font partie des critères fixés par le gouvernement du Canada en vue de l'adjudication des marchés de l'État dans la région du Nunavut :

- a) existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres établissements dans la région désignée du Nunavut;
- b) embauche de travailleurs qui sont des Inuits, recours à des services professionnels des Inuits ou à des fournisseurs qui sont soit des Inuits, soit des entreprises inuites, pour exécuter le marché;
- c) prise d'engagements, dans le cadre du marché, en ce qui concerne la formation en cours d'emploi ou le perfectionnement professionnel des Inuits.

#### ENTREPRISE INUITE

Une « entreprise inuite » est une entité qui se conforme aux exigences juridiques relatives à l'exercice d'activités commerciales dans la région désignée du Nunavut et qui est :

- a) une société par actions à responsabilité limitée pouvant démontrer que plus de 51 % des actions avec droit de vote sont la propriété effective d'Inuits,
- b) une coopérative contrôlée par des Inuits, ou
- c) une entreprise individuelle ou un partenariat inuit.

« Inuit » s'entend d'une personne dont le nom figure dans la liste d'inscription des Inuits la plus récente, créée conformément aux exigences de l'article 35.2.1 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE A - Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI)**

### **Évaluation de la garantie du plan des PAI**

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan des PAI, L'OFFRANT DOIT FOURNIR LA PREUVE, DE PAIR AVEC SON OFFRE, qu'il répond à l'objectif de chaque critère. Les offrants peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan des PAI.

Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les offrants doivent inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les offrants doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan des PAI soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux offrants de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation. **LES OFFRANTS POURRONT RECEVOIR DES POINTS UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS DÉMONTRÉS.** Les offrants doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan des PAI, et les déclarations inexactes pourraient rendre la soumission non recevable.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
**K4E21-180956/A**  
 N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**K4E21-180956**

N° de la modif - Amd. No.  
 File No. - N° du dossier  
**WPG-7-40184**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**wpg016**  
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**Critères de soumission en lien avec le plan des PAI**

<b>CRITÈRE DE SOUMISSION</b>				<b>TOTAL DES POINTS POSSIBLES</b>
Les exigences de l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada s'appliquent à ce marché. Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et garanties.				
1. <b>SIÈGE SOCIAL</b> : L'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée par la région désignée du Nunavut.				5 points
2. <b>FORMATION</b> : Les offrants seront évalués selon leur engagement à offrir de la formation en cours d'emploi et des programmes d'apprentissage aux Inuits de la région désignée du Nunavut sans frais supplémentaires dans le cadre du marché. La formation et l'apprentissage sont réputés fournis lorsque les bénéficiaires ont acquis des compétences professionnelles certifiables. La chose est normalement établie par un processus de certification mené par une tierce partie indépendante. Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de formation pour Inuits, la proposition du soumissionnaire s'engageant à offrir le plus grand nombre d'heures de formation obtenant la totalité des points.				15 points
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Nombre total d'heures de formation des Inuits proposé	20 heures	35 heures	60 heures	
Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles	
*** Des pénalités s'appliqueront à ce critère.				

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p><b>3. MAIN-D'ŒUVRE :</b> L'emploi de main-d'œuvre Inuite pour exécuter les travaux visés par les marchés.</p> <p>Les offrants seront évalués relativement à leur garantie ferme d'employer sur place des Inuits de la région désignée du Nunavut pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place indépendamment du fait qu'il s'agit d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits sur place.</p> <p>Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits. L'emploi d'Inuits sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation d'appui fournie par l'entrepreneur et l'examen des dossiers statistiques du représentant du Ministère sur la main-d'œuvre Inuite sur place.</p> <p>0 - 100 % du total d'heures de travail = 0 - 40 points au prorata. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles. <math>\text{___ \%} \times \text{total des points}</math></p> <p>Exemple : L'offrant garanti que 65 % des heures de travail seront accomplies par des employés inuits = 65 % du total des points (40) <math>65 \% \times 40 = 26 \text{ points}</math></p> <p><b>NOTE</b> L'offrant doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre autochtone. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points. La note sera ajustée en fonction des documents justificatifs.</p> <p>*** Des pénalités s'appliqueront à ce critère.</p>	40 points
---	-----------

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p><b>4. SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS</b> : Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs Inuits pour exécuter les travaux du marché.</p> <p>Les offrants seront évalués selon leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants inuits de la région désignée du Nunavut associé au marché pour l'exécution des services ou la fourniture des biens et de l'équipement.</p> <p>Remarque : Si l'offrant principal est une entreprise à propriété inuite, la valeur totale en dollars du marché inuit doit également comprendre la part du marché revenant à l'offrant. Si l'entrepreneur est une entreprise inuite, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de sous-traitance pour des biens et des services accordé à des entreprises non inuites, s'appliquerait au total de la ligne (A) ci-dessous.</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.</p> <p>___ % x total des points 100 %</p> <p>Exemple :</p> <table><tr><td>Valeur estimative du contrat :</td><td>100 000 \$</td></tr><tr><td>- Moins la sous-traitance non-inuit :</td><td>45,000 \$ =</td></tr><tr><td>Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits :</td><td>55,000 \$</td></tr></table> <p>55 000 \$ / 100 000 \$ = 0,55 x 100 = 55 %</p> <p>55 % x 40 = 22 points</p> <p>NOTE</p> <p>Les pourcentages DOIVENT ÊTRE APPUYÉS par une liste de fournisseurs/sous-traitants particuliers qui peuvent être confirmés comme sous-traitants autochtones/inuits. La vérification du statut d'entreprise autochtones sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• répertoire des entreprises autochtones d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). <a href="https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058">https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058</a>;</li></ul> <p>or</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• conformément à l'article 9.35.60, Liste ou répertoire d'entreprises, du Guide des approvisionnements;</li></ul> <p>Or</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• base de données du répertoire d'entreprises inuites <a href="http://inuitfirm.tunngavik.com/">http://inuitfirm.tunngavik.com/</a>.</li></ul> <p>*** Des pénalités s'appliqueront à ce critère.</p>	Valeur estimative du contrat :	100 000 \$	- Moins la sous-traitance non-inuit :	45,000 \$ =	Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits :	55,000 \$	40 points
Valeur estimative du contrat :	100 000 \$						
- Moins la sous-traitance non-inuit :	45,000 \$ =						
Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits :	55,000 \$						
<b>NOMBRE TOTAL DE POINTS POSSIBLE</b>	<b>100 points</b>						

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE B - GARANTIE ET ATTESTATION DU OFFRANT**

1. Au moment de la soumission – Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les offrants pour soumettre une demande.
2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

### **TABLEAU 1 – Siège social**

<b>Fournir l'adresse d'entreprise actuelle</b>
Les offrants doivent montrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région du Nunavut.

### **TABLEAU 2 – Garantie de formation des travailleurs Inuits**

<b>Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)</b>	<b>Type de formation</b>	<b>Employés inuits</b>
Les offrants doivent inclure le type de formation et le nombre d'heures.		

### **TABLEAU 3 – Garantie du nombre d'employés Inuits**

Nombre total d'heures-personnes inuites pour ce marché = \_\_\_\_\_ %  
Nombre total d'heures-personnes pour ce marché

<b>Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)</b>	<b>Heures-employés inuits</b>	<b>Heures-employés non Inuits</b>
Les offrants doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**TABLEAU 4 – Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs Inuits :**

Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché

Prix total de la soumission

= \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
L'offrant doit inclure la valeur des travaux sous-traités.  NOTE : Seuls les sous-traitants et les fournisseurs dont le statut d'entreprise inuit peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. La vérification du statut d'entreprise inuit sera effectuée conformément à l'article 3.4 Sous-traitants/fournisseurs.		

**Attestation du soumissionnaire**

L'offrant doit soumettre l'attestation suivante si une garantie de plan des PAI est fournie soit au moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché.

**ATTESTATION DE PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS :**

\_\_\_\_\_  
**NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE**

\_\_\_\_\_  
**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
**DATE**

**LE soumissionnaire atteste que la garantie de plan des PAI qui appuie sa soumission est exacte et complète.**

## **PARTIE C - ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

1. Pour l'offrant sélectionné seulement – Si une garantie de plan des PAI est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan des PAI. Le tableau suivant doit être rempli et justifié (p. ex. par des factures, des registres de travail, des reçus de paiements salariaux) par l'entrepreneur tous les ans.
2. L'offrant doit indiquer si des objectifs n'ont pas été atteints et pourquoi ils n'ont pas été atteints.
3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
4. L'attestation et les rapports d'observation du Plan des avantages pour les Inuits doivent être remis tous les ans, au moins 30 jours avant la prochaine période de l'offre à commandes, avec des détails sur la façon dont l'entrepreneur a respecté sa garantie dudit Plan.
5. Le défaut de remettre l'attestation et le rapport demandés dans un délai de 15 jours pourra se traduire par une pénalité maximale de 1 % qui sera appliquée comme une remise de 1 % de plus par rapport à la liste de prix publiée, ou comme une majoration de 1 % pour la période de l'offre à commandes ou la mise de côté de l'offre à commandes.

Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Marlene Hall

Courriel : [marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

### **TABLEAU 1 – Siège social**

<b>Fournir l'adresse d'entreprise actuelle</b>
Les entrepreneurs démontrer confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée par dans la région désignée du Nunavut.

### **TABLEAU 2 – Réalisations quant à la formation des travailleurs Inuits**

<b>Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)</b>	<b>Employés <u>inuits</u></b>
L'entrepreneur doit inclure le type de formation, le nombre d'heures et le pourcentage effectué.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K4E21-180956/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K4E21-180956

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-7-40184

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg016  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### TABLEAU 3 – Réalisations quant au nombre d'employés Inuits

Nombre total d'heures-personnes inuites pour ce marché = \_\_\_\_\_ %  
Nombre total d'heures-personnes pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possibles)	Heures-employés <u>inuits</u>	Heures-employés non <u>Inuits</u>
L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

### TABLEAU 4 – Réalisations quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs Inuits :

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché  
Valeur finale du marché  
= \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise <u>inuite</u>	Entreprise non <u>inuite</u>
L'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités.		

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

<b>ATTESTATION DE RÉALISATION DU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS :</b>		
_____	_____	_____
<b>NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>DATE</b>
L'entrepreneur atteste que les renseignements contenus dans les TABLEAUX DES RÉALISATIONS sont exacts et complets.		

---

## **CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS**

1. Aux termes des dispositions du marché proposé, si l'entrepreneur respecte les garanties de plan des PAI prévues et attestées dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du marché convenu.
2. Si l'entrepreneur ne respecte pas sa garantie en matière de formation attestée, un montant maximum d'une réduction de 0,25 % peut être attribué à la majoration, et cette offre à commandes peut aussi être mise de côté. L'entrepreneur ne sera pas évalué en fonction de ses réalisations quant à la formation. (Tableau 1A)
3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'heures-employés inuits sur place pour le marché et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum d'une réduction de 0,25% peut être attribué à la majoration, et cette offre à commandes peut aussi être mise de côté. (Tableau 1B)
4. Si l'entrepreneur ne réussit pas à recruter le pourcentage certifié de sous-traitants/fournisseurs inuits et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum d'une réduction de 0,5% peut être attribué à la majoration, et cette offre à commandes peut aussi être mise de côté. (Tableau 1C)
5. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer, déduire ou prélever de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada, tout montant de pénalités dû et impayé aux termes de la présente section.
6. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du marché.
7. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les dommages s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie de plan des PAI et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

REMARQUE : « VALEUR DE CALL-UPS EN VERTU DE L'OFFRE À COMMANDES » – Aux fins du calcul des pénalités, la valeur des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins qu'il soit précisé qu'elles sont exclues du calcul du plan des PAI au moment de la négociation ou de l'ordre de modification.

<b>TABLEAU 1A – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE À LA FORMATION</b>			
<b>POINT N°</b>	<b>EXIGENCE</b>	<b>PONDÉRATIO N</b>	<b>NOTE</b>
<b>1</b>	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :</b></p> <p>Examen au cas par cas de la capacité de l'entrepreneur de prouver qu'il a fait des efforts diligents pour respecter les garanties en matière de <b>formation des Inuits</b>.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.            14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.            28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.</p>	<b>40</b>	
<b>3</b>	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	<b>40</b>	
<b>4</b>	<b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b> (40 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0,25%		<b>\$</b>
<b>5</b>	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
<b>6</b>	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés (SPAC): _____</p>		

<b>TABLEAU 1B – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS SUR PLACE PÉNALITÉ RELATIVE À L'EMPLOI</b>			
<b>POINT N°</b>	<b>EXIGENCE</b>	<b>PONDÉRATIO N</b>	<b>NOTE</b>
1	<p><b>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits sur place selon la formule suivante :</b></p> <p>Pourcentage de la garantie = <math>\frac{\text{Atteint}}{\text{Proposé}} \times 60\%</math></p> <p><b>Remarque :</b> Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	60	
2	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :</b></p> <p>On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d'Inuits sur place.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.            14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.            28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.</p>	40	
3	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	100	
4	<b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b> (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0,25%		\$
5	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
6	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés (SPAC) : _____</p>		

<b>TABLEAU 1C – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS</b>			
<b>POINT N°</b>	<b>EXIGENCE</b>	<b>PONDÉRATIO N</b>	<b>NOTE</b>
<b>1</b>	<p><b>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante :</b>            Pourcentage de la garantie = <math>\frac{\text{Atteint}}{\text{Proposé}} \times 60\%</math></p> <p><b>Remarque :</b> Un pourcentage de la garantie de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	<b>60</b>	
<b>2</b>	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :</b></p> <p>On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs Inuits.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.</p> <p>14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.</p> <p>28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.</p>	<b>40</b>	
<b>3</b>	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	<b>100</b>	
<b>4</b>	<b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b> (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0,5%		<b>\$</b>
<b>5</b>	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
<b>6</b>	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés (SPAC): _____</p>		

## Dentrées sèches, Eureka

Annexe B - Base de paiement

Environnement Canada  
Eureka (Nunavut)

No de dossier TPSGC : WPG-7-40184  
 No de référence du client : K4E21-180956  
 No de la période : /01  
 Pour la période du :

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise :				Total multiplié	
							Code du produit	Format offert		PRIX UNITAIRE		Unité de mesure offerte
EX	Exemple	x	36	CAISSE	6 x 2 KG	432 KG	123456	6	x 2	20.00 \$	CAISSE	720.00 \$
<b>NOIX/ FRIANDISES EMBALLÉES/CHARCUTERIE</b>												
1	Pistaches		3	CAISSE	24 x 225 G	16.2 KG						- \$
2	Arachides BBO		2	CAISSE	12 x 300 G	7.2 KG						- \$
3	Arachides rôties à sec		2	CAISSE	12 x 600 ML	14.4 L						- \$
4	Charqui à base de boeuf (saveur originale) de Pecos Bill		6	CAISSE	12 x 90 KG	6.48 KG						- \$
5	Charqui à base de boeuf (saveur de BBQ et miel) de Pecos Bill		6	CAISSE	12 x 90 KG	6.48 KG						- \$
6	Charqui à base de boeuf (saveur de teriyaki) de Pecos Bill		6	CAISSE	12 x 90 KG	6.48 KG						- \$
7	Graines de tournesol Spitz (salées)		4	CAISSE	12 x 120 G	5.76 KG						- \$
<b>MAÏS SOUFFLÉ, ETC.</b>												
8	Mais à éclater au four à micro-ondes (saveur de beurre) d'Orville Redenbacher's	x	3	CAISSE	22 x 99 G	6.534 G						- \$
9	Grosses guimauves blanches de Compliments		1	CAISSE	24 x 1 G	0.024 CS						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ		QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____							
					24	x 250		G	6	CS	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié
10	Mini guimauves blanches de Compliments		1	CAISSE	24	x 250	G	6	CS						- \$
<b>BOISSONS GAZEUSES ET BOISSONS</b>															
11	Limonade de Lipton Brisk		18	CAISSE	12	x 355	ML	76680	L						- \$
12	Thé glacé de Nestea en bouteille		24	CAISSE	12	x 500	KG	144000	KG						- \$
13	Soda tonique Canada Dry		5	CAISSE	24	x 250	ML	30000	L						- \$
14	Soda club Canada Dry		5	CAISSE	24	x 250	ML	30000	L						- \$
<b>JUS ET BOISSONS AUX FRUITS</b>															
15	Jus de pamplemousse Ruby Red de Fairlee		30	CAISSE	24	x 300	ML	216	L						- \$
16	Jus de pamplemousse de Sunpac		30	CAISSE	24	x 341	ML	245.52	L						- \$
17	Boisson Five Alive		20	CAISSE	24	x 340	ML	163.2	L						- \$
18	Mélange de bates de V8 Splash		20	CAISSE	12	x 473	ML	113.52	L						- \$
19	Mélange tropical de V8 Splash		20	CAISSE	12	x 473	ML	1135.20	L						- \$
<b>JUS DE FRUIT</b>															
20	Jus d'orange (Tetra Pak) d'Allens		30	CAISSE	32	x 200	ML	192	L						- \$
21	Jus de pomme (Tetra Pak) d'Allens		30	CAISSE	32	x 200	ML	192	L						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____					
					32 x	12 x	12 x		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié	
22	Punch aux fruits (Tetra Pak) d'Allens		30	CAISSE	32 x	200 ML	192 L							- \$
23	Jus d'orange (Tetra Pak) d'Oasis		35	CAISSE	12 x	960 ML	403.2 L							- \$
24	Jus de pomme (Tetra Pak) d'Oasis		35	CAISSE	12 x	960 ML	403.2 L							- \$
25	Cocktail aux canneberges d'Ocean Spray		25	CAISSE	8 x	1.89 L	378 L							- \$
26	Jus de pamplemousse d'Oasis		25	CAISSE	12 x	960 ML	288 L							- \$
27	Jus de citron de Realemon	x	3	CAISSE	12 x	945 ML	34.02 L							- \$
28	Jus de lime de Realemon	x	2	CAISSE	12 x	440 ML	10.56 L							- \$
29	Jus d'ananas de Dole		1	CAISSE	12 x	48 OZ	576 OZ							- \$
30	Jus de tomates en conserve de Heinz		2	CAISSE	24 x	248 ML	11.904 L							- \$
31	Jus de tomates en conserve de Heinz		1	CAISSE	6 x	2.84 L	17.04 L							- \$
32	Cocktail aux légumes de V8		3	CAISSE	12 x	950 ML	34.2 L							- \$
33	Clamato de Motts	x	6	CAISSE	24 x	341 ML	49.104 L							- \$
<b>Fruits en conserve</b>														
34	Compote de pommes		1	CAISSE	12 x	3.98 ML	47.76 ML							- \$
35	Segments de mandarine		20	CAISSE	24 x	248 ML	119.04 L							- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____								
					12	x	398		ML	95.52	L	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié	
36	Pêches tranchées		20	CAISSE	24	x	398	ML	95.52	L						- \$	
37	Poires, en moitiés		10	CAISSE	24	x	398	ML	47.76	L						- \$	
38	Petits morceaux d'ananas		3	CAISSE	24	x	398	ML	28.656	L						- \$	
<b>LÉGUMES EN CONSERVE</b>																	
39	Salade aux six haricots		1	CAISSE	24	x	540	ML	12.96	L						- \$	
40	Haricots jaunes		2	CAISSE	24	x	398	ML	19.104	L						- \$	
41	Mais en crème		1	CAISSE	24	x	398	ML	9.552	L						- \$	
42	Haricots verts coupés		4	CAISSE	24	x	398	ML	38.208	L						- \$	
43	Mais à grains entiers		3	CAISSE	24	x	341	ML	24.552	L						- \$	
44	Petits pois		2	CAISSE	24	x	398	ML	19.104	L						- \$	
45	Pommes de terre entières		8	CAISSE	24	x	540	ML	103.68	L						- \$	
46	Macedoine de légumes du Jardin de Géant Vert		4	CAISSE	6	x	625	G	15	KG						- \$	
47	Betteraves en tranches		2	CAISSE	12	x	398	ML	9.552	L						- \$	
48	Mini-carottes		3	CAISSE	24	x	398	ML	28.656	L						- \$	
49	Champignons entiers tranchés		8	CAISSE	24	x	284	ML	54.528	L						- \$	

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____								
									Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié				
50	Champignons entiers		6	CAISSE	24	x	284	ML	40.896	L							- \$
51	Pois chiches		2	CAISSE	24	x	540	ML	25.92	L							- \$
52	Haricots noirs		2	CAISSE	24	x	540	ML	25.92	L							- \$
53	Pommes de terre gratinées		12	CAISSE	12	x	114	G	16.416	KG							- \$
54	Pommes de terre pilées (préparation instantanée)		6	CAISSE	12	x	389	G	28.008	KG							- \$
55	Flocons de pommes de terre déshydratées		6	CAISSE	6	x	2	LB	72	LB							- \$
56	Épinards en conserve		2	CAISSE	24	x	250	ML	12	L							- \$
57	Sauce tomate de Hunts		6	CAISSE	24	x	398	ML	57.312	L							- \$
58	Pâte de tomates de Hunts		2	CAISSE	24	x	396	ML	19.008	L							- \$
59	Tomates en dés		8	CAISSE	24	x	796	ML	152.832	L							- \$
60	Tomates broyées d'Aylmer		4	CAISSE	24	x	796	ML	76.416	L							- \$
61	Tomates italiennes en conserve d'Aylmer		4	CAISSE	24	x	796	ML	76.416	L							- \$
62	Pousses de bambou		2	CAISSE	12	x	199	ML	4.776	L							- \$
63	Choucroute		4	CAISSE	12	x	796	ML	38.208	L							- \$

**Aliments chinois, ingrédients pour pizza**

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____					
					12	x	ML		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié	
64	Germes de soja		1	CAISSE	12	x	796 ML	9.552 L						- \$
65	Mais miniature		4	CAISSE	12	x	398 ML	19.104 L						- \$
66	Sauce aigre-douce		2	CAISSE	12	x	227 ML	5.448 L						- \$
67	Sauce aux prunes (bouteille souple) de Compliments		2	CAISSE	12	x	750 ML	18 L						- \$
68	Sauce soya		1	CAISSE	12	x	450 CT	5.4 L						- \$
69	Sauce tamari d'AJIYA		1	CAISSE	12	x	360 ML	4.32 L						- \$
70	Chataignes d'eau		2	CAISSE	12	x	284 ML	6.816 L						- \$
71	Sauce a pizza		8	CAISSE	24	x	213 ML	40.896 L						- \$
<b>Fèves cuites</b>														
72	Fèves cuites de Bush's	x	5	CAISSE	12	x	398 ML	23.88 L						- \$
73	Haricots rouges		3	CAISSE	24	x	540 ML	38.88 L						- \$
74	Haricots frits		1	CAISSE	24	x	540 ML	12.96 L						- \$
<b>SAUCE A SPAGHETTI</b>														
75	Sauce aux tomates et basilic légère de RAGU		6	CAISSE	12	x	680 ML	48.96 L						- \$
<b>POISSON EN CONSERVE</b>														

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____								
					24	x	85		G	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié			
76	Huitres fumées		2	CAISSE	24	x	85	G	4.08	KG						- \$	
77	Saumon sockeye		1	CAISSE	48	x	213	G	10.224	KG						- \$	
78	Thon blanc entier		6	CAISSE	24	x	170	G	24.48	KG						- \$	
79	Petites palourdes		2	CAISSE	24	x	142	G	6.816	KG						- \$	
<b>SOUPES</b>																	
80	Bouillon de légumes		6	CAISSE	12	x	900	ML	64.8	L						- \$	
81	Légumes mélangés		6	CAISSE	8	x	284	ML	13.632	L						- \$	
82	Soupe aux tomates de Campbell's (pas la soupe sur le pouce)	x	8	CAISSE	8	x	284	ML	18.176	L						- \$	
83	Soupe Minestrone (prête à servir)		6	CAISSE	12	x	540	ML	38.88	L						- \$	
84	Crème de champignons		8	CAISSE	48	x	284	ML	109.056	L						- \$	
85	Poulet et nouilles		8	CAISSE	48	x	284	ML	109.056	L						- \$	
86	Crème de céleri		1	CAISSE	24	x	284	ML	6.816	L						- \$	
87	Soupe aux pois		1	CAISSE	18	x	284	ML	5.112	L						- \$	
88	Bouillon de légumes en poudre de Stafford		1	CHACUN	1	x	4.5	KG	4.5	KG						- \$	
89	Préparation pour sauce à saveur de bœuf au jus		1	CHACUN	1	x	5	KG	5	KG						- \$	

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____							
					12	x	900		ML	86.4	L	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié
90	Bouillon de poulet Campbell's		8	CAISSE	12	x	900	ML	86.4	L						- \$
91	Bouillon de bœuf Campbell's		8	CAISSE	12	x	900	ML	86.4	L						- \$

#### PRODUITS LAITIERS

92	Poudre de lait écrémé		1	CAISSE	12	x	1	KG	12	KG						- \$
93	Colorant à café Coffee Mate		4	CAISSE	12	x	311	G	14.928	KG						- \$
94	Lait évaporé Carnation		4	CAISSE	48	x	370	ML	71.04	L						- \$
95	Lait concentré d'Eagle Brand		2	CAISSE	24	x	300	ML	14.4	L						- \$
96	Lait U.H.T. 2 % de Nelson		20	CAISSE	12	x	1	L	240	L						- \$

#### CONFITURES ET TARTINADES

97	Confiture de framboise		1	CAISSE	12	x	250	ML	3	L						- \$
98	Nutella, tartinaide aux noixettes avec cacao		1	CAISSE	15	x	375	G	5.625	KG						- \$

#### MIEL, SIROP ET BEURRE D'ARACHIDE

99	Miel liquide (bouteille souple) de Billy Bee	x	6	CAISSE	12	x	500	ML	36	L						- \$
100	Sirop de table		1	CAISSE	6	x	750	ML	4.5	L						- \$
101	Beurre d'arachide crémeux		6	CAISSE	12	x	500	G	36	KG						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____					
					12	x	250 ML		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié	
102	Sirop d'érable		6	CAISSE	12	x	250 ML	18						- \$
103	Miel en crème de Billy Bee	x	4	CAISSE	12	x	500 ML	24						- \$
<b>TARTINADES ET VINAIGRETTES</b>														
104	Vraie mayonnaise (bouteille souple)		6	CAISSE	8	x	750 ML	36						- \$
105	Sauce Miracle Whip	x	6	CAISSE	12	x	950 ML	68.4						- \$
106	Vinaigrette française de Kraft		2	CAISSE	12	x	475 ML	11.4						- \$
107	Vinaigrette catalina de Kraft		2	CAISSE	12	x	475 ML	11.4						- \$
108	Vinaigrette italienne de Kraft		4	CAISSE	12	x	475 ML	22.8						- \$
109	Vinaigrette ranch de Kraft		5	CAISSE	12	x	475 ML	28.5						- \$
110	Vinaigrette au fromage bleu de Kraft		2	CAISSE	12	x	475 ML	11.4						- \$
111	Vinaigrette César crémeuse de Kraft		4	CAISSE	12	x	475 ML	22.8						- \$
112	Vinaigrette italienne golden de Kraft		4	CAISSE	12	x	475 ML	22.8						- \$
113	Vinaigrette mille-îles de Kraft		2	CAISSE	12	x	475 ML	11.4						- \$
114	Vinaigrette crémeuse au concombre de Kraft		2	CAISSE	12	x	475 ML	11.4						- \$
115	Vinaigrette grecque avec féta à l'huile d'olive de Kraft		3	CAISSE	10	x	414 ML	12.42						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____							
					10	x	475		ML	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié		
116	Vinaigrette balsamique		1	CAISSE	10	x	475	ML	4.75	L						- \$
117	Vinaigrette fines herbes classiques		4	CAISSE	10	x	475	ML	19	L						- \$
118	Vinaigrette poivron rouge grillé		6	CAISSE	10	x	475	ML	28.5	L						- \$
119	Vinaigrette tomate confite et origan		6	CAISSE	10	x	475	ML	28.5	L						- \$

#### HUILE , MOUTARDE ET VINAIGRE

120	Huile de canola		6	CAISSE	4	x	3	L	72	L						- \$
121	Huile d'arachide		1	CAISSE	12	x	750	ML	9	L						- \$
122	Moutarde en grains		1	CAISSE	12	x	750	ML	9	L						- \$
123	Moutarde (bouteille souple) de French's	x	10	CAISSE	12	x	225	ML	27	L						- \$
124	Moutarde au miel de French's	x	2	CAISSE	12	x	325	ML	7.8	L						- \$
125	Huile d'olive (régulière) de Gallo		2	CAISSE	6	x	3	L	36	L						- \$
126	Aérosol de cuisson de Clearly Canola		8	CAISSE	6	x	400	G	19.2	KG						- \$
127	Graisse alimentaire de Crisco		1	CAISSE	36	x	454	G	16.344	KG						- \$
128	Saindoux de TENDERFLAKE		1	CAISSE	36	x	454	G	16.344	KG						- \$
129	Huile de sésame (régulière)		1	CAISSE	12	x	500	ML	6	L						- \$

N° de Particule	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____							
					12	x	500 ML		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié			
130	Vinaigre balsamique		2	CAISSE	12	x	500 ML	12	L						- \$	
<b>SAUCES, OLIVES ET MARINADES</b>																
131	Raifort		2	CAISSE	12	x	250 ML	6	L							- \$
132	Sauce BBO de Budweiser		2	CAISSE	6	x	380 ML	4.56	L							- \$
133	Sauce piquante chipotle de Bull's Eye	x	2	CAISSE	12	x	750 ML	18	L							- \$
134	Sauce aux huîtres		1	CAISSE	12	x	250 ML	3	L							- \$
135	Sauce hoisin		1	CAISSE	12	x	375 ML	4.5	L							- \$
136	Sauce tandoori de Pataks	x	1	CAISSE	12	x	375 ML	4.5	L							- \$
137	Sauce à bifteck A1	x	1	CAISSE	12	x	400 ML	4.8	L							- \$
138	Sauce 57 de Heinz	x	1	CAISSE	12	x	500 ML	6	L							- \$
139	Sauce HP	x	1	CAISSE	12	x	400 ML	4.8	L							- \$
140	Sauce Diana	x	4	CAISSE	12	x	500 ML	24	L							- \$
141	Sauce miel et ail de Diana	x	4	CAISSE	12	x	500 ML	24	L							- \$
142	Sauce piquante Frank's RedHot	x	2	CAISSE	12	x	355 ML	8.52	L							- \$
143	Sauce Worcestershire		1	CAISSE	12	x	148 ML	1.776	L							- \$

N° de Particule	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____						
					12	x	250 ML		12	x	250 ML	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte
144	Sauce à fruits de mer		4	CAISSE	12	x	250 ML	12	L						- \$
145	Assaisonnement à tacos		2	CAISSE	12	x	35 G	840	G						- \$
146	Mélange à pouding du Yorkshire		1	CAISSE	12	x	45 G	540	G						- \$
147	Préparation pour sauce au fromage		2	CAISSE	12	x	35 ML	840	ML						- \$
148	Olivives manzanilla farcies d'Unico		4	CAISSE	12	x	375 ML	18	L						- \$
149	Relish verte sucrée		1	CAISSE	12	x	375 ML	4.5	L						- \$
150	Relish pour hot-dog et hamburger		1	CAISSE	12	x	375 ML	4.5	L						- \$
151	Mini-cornichons à l'aneth de Bick's		1	CAISSE	12	x	500 ML	6	L						- \$
152	Marinades sucrées sélectionnées de Bick's		2	CAISSE	12	x	500 ML	12	L						- \$
153	Cornichons sucrés Yum Yum de Bick's		2	CAISSE	12	x	500 ML	12	L						- \$
154	Rondeilles de piments forts de Bick's		2	CAISSE	12	x	750 ML	18	L						- \$
155	Œufs marinés		1	CAISSE	12	x	283 G	3.396	KG						- \$
156	Cornichons à l'aneth Polskie Ogorki de Bick's		3	CAISSE	12	x	1 L	36	L						- \$
157	Mélange pour sauce Alfredo		6	CAISSE	24	x	37 G	5.328	KG						- \$
158	Mélange à sauce au fromage Clubhouse		8	CAISSE	12	x	35 G	3.36	KG						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____										
					12	x	425		G	20.4	KG	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié			
<b>Mélanges à boissons et boissons</b>																			
159	Cristaux de jus de pêche		4	CAISSE	12	x	425	G	20.4	KG									- \$
160	Cristaux pour boisson à la limonade		2	CAISSE	12	x	425	G	10.2	KG									- \$
161	Cristaux de jus de cerises		2	CAISSE	12	x	425	G	10.2	KG									- \$
162	Eau de source Aquafina		100	CAISSE	24	x	591	ML	1418.4	L									- \$
163	Cristal Léger framboise pêche		4	CAISSE	12	x	10	CT	480	CT									- \$
164	Boisson énergisante 5 heures		3	CAISSE	12	x	57	ML	2.052	L									- \$
165	Gatorade 4 saveurs		12	CAISSE	12	x	591	ML	85.104	L									- \$
166	Limonade		18	CAISSE	24	x	500	ML	216	L									- \$
<b>CAFÉ ET THÉ</b>																			
167	Café tradition de Nabob		8	CAISSE	12	x	326	G	31.296	KG									- \$
168	Café Tim Hortons		12	CAISSE	12	x	396	G	57.024	KG									- \$
169	Thé orange pekoe de Tetley		1	CAISSE	24	x	72	CT	1728	CT									- \$
<b>ALIMENTS DESHYDRATÉS</b>																			
170	Riz étuvé		2	CAISSE	12	x	900	G	21.6	KG									- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____					
					12	x	900 G		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié	
171	Riz basmati (pas la marque Dainty)		1	CAISSE	12	x	900 G	10.8 KG						- \$
172	Riz à grain long et riz sauvage de Dainty		2	CAISSE	12	x	450 G	10.8 KG						- \$
173	Riz au jasmin (pas la marque Dainty)		1	CAISSE	12	x	900 G	10.8 KG						- \$
174	Orge mondé		2	CAISSE	12	x	450 G	10.8 KG						- \$
175	Haricots blancs		2	CAISSE	24	x	454 G	21.792 KG						- \$
176	Mélange à farce poulet Stove Top		14	CAISSE	12	x	120 G	20.16 KG						- \$

**PÂTES ALIMENTAIRES SÉCHÉES (SPAGHETTI ET MACARONI)**

177	Lasagne prête pour le four		2	CAISSE	12	x	375 G	9 KG						- \$
178	Nouilles aux œufs très très larges de Lancia		2	CAISSE	12	x	375 G	9 KG						- \$
179	Macaroni au fromage Kraft (Kraft Dinner) x		4	CAISSE	12	x	225 G	10.8 KG						- \$
180	Spaghetti		4	CAISSE	24	x	500 G	48 KG						- \$
181	Macaroni		2	CAISSE	20	x	500 G	20 KG						- \$
182	Rigatoni		1	CAISSE	12	x	900 G	10.8 KG						- \$
183	Penne		3	CAISSE	12	x	900 G	32.4 KG						- \$
184	Rotini		1	CAISSE	12	x	900 G	10.8 KG						- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____						
					12	x	166		G	3.984	KG	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte
185	Macaroni bœuf et fromage de Hamburger Helper		2	CAISSE	12	x	166	G	3.984	KG					- \$
186	Lasagne de Hamburger Helper		1	CAISSE	12	x	220	G	2.64	KG					- \$
187	Taco au bœuf de Hamburger Helper		1	CAISSE	12	x	210	G	2.52	KG					- \$
188	Mélange d'assaisonnements pour tacos d'Old El Paso		2	CAISSE	24	x	35	G	1.68	KG					- \$
189	Ensemble à tacos tout plat, tout plein		6	CAISSE	12	x	300	G	21.6	KG					- \$
190	Salsa gros morceaux		4	CAISSE	12	x	650	ML	31.2	L					- \$
191	Linguine		2	CAISSE	12	x	900	G	21.6	KG					- \$
192	Fettucini		1	CAISSE	12	x	900	G	10.8	KG					- \$
193	Nouilles pour camellonis		2	CAISSE	12	x	450	G	10.8	KG					- \$
194	Tortignoni/Scobbi-doo		2	CAISSE	12	x	900	G	21.6	KG					- \$
195	Farfalle		2	CAISSE	12	x	375	G	9	KG					- \$



N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____								
									Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié				
209	Poudre à lever		1	CAISSE	24	x	225	G	5.4	KG							- \$
210	Mélasses		1	CAISSE	6	x	675	G	4.05	KG							- \$
211	Grains de chocolat blanc de Chipits		3	CAISSE	8	x	225	G	5.4	KG							- \$
212	Pépites de chocolat mi-sucré		4	CAISSE	18	x	300	G	21.6	KG							- \$
213	Moulés au beurre d'arachide Reese		3	CAISSE	17	x	300	G	15.3	KG							- \$
214	Noisettes de David Roberts		1	CAISSE	12	x	400	G	4.8	KG							- \$
215	Noix de macadamia de David Roberts		1	CAISSE	12	x	400	G	4.8	KG							- \$
216	Amandes entières de David Roberts		1	CAISSE	12	x	400	G	4.8	KG							- \$
217	Arachides émondées de David Roberts		1	CAISSE	12	x	400	G	4.8	KG							- \$
218	Moitiés de pacanes de David Roberts		2	CAISSE	12	x	400	G	9.6	KG							- \$
219	Amandes effilées		1	CAISSE	12	x	100	G	1.2	KG							- \$
220	Morceaux de noix de Grenoble		1	CAISSE	12	x	100	G	1.2	KG							- \$
221	Graines de chia		1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG							- \$
222	Papier de riz		1	CAISSE	24	x	200	G	4.8	KG							- \$
223	Graines de citrouille		1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG							- \$

N° de Particule	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ			QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____										
					12	x	300		G	Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié					
224	Graines de lin doré (moulées) de Bob's Red Mill	x	1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG									- \$
225	Quinoa		2	CAISSE	12	x	300	G	7.2	KG									- \$
226	Graines de chanvre		1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG									- \$
227	Sauce piquante de Tapatio		1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG									- \$
228	Graines de citrouille		2	CAISSE	12	x	300	G	7.2	KG									- \$
229	Levure alimentaire en flocons de Bob's Red Mill	x	1	CAISSE	12	x	300	G	3.6	KG									- \$
230	Noix de macadamia		2	CAISSE	12	x	100	G	2.4	KG									- \$
231	Pacanes tranchées		2	CAISSE	12	x	100	G	2.4	KG									- \$

#### FRUITS SÉCHÉS ET FRUITS GIVRÉS

232	Cameberges séchées		2	CAISSE	12	x	350	G	8.4	KG									- \$
233	Dattes dénoyautées		2	CAISSE	12	x	600	G	14.4	KG									- \$
234	Raisins de Californie de SunMaid		2	CAISSE	9	x	500	G	9	KG									- \$
235	Cerises vertes au marasquin		1	CAISSE	12	x	125	ML	1.5	KG									- \$
236	Cerises rouges au marasquin		1	CAISSE	12	x	375	ML	4.5	L									- \$
237	Abricots		1	CAISSE	30	x	200	G	6	KG									- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
							Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié
<b>ÉPICES ET EXTRAITS</b>											
238	Vanille		3	CAISSE	12 x 250 ML	9 L					- \$
239	Assortiment de colorants alimentaires		12	CHACUN	4 x 28 ML	1.344 L					- \$
<b>Sel</b>											
240	Sel de table		1	CAISSE	24 x 1 KG	24 KG					- \$
241	Sel de mer fin		1	CAISSE	12 x 750 ML	9 L					- \$
<b>FOURNITURES POUR LA MISE EN CONSERVE</b>											
242	Pectine liquide Certo	x	2	CAISSE	24 x 170 ML	8.16 L					- \$
<b>FARINE</b>											
243	Farine tout usage Robin Hood		20	CHACUN	1 x 20 KG	400 KG					- \$
<b>SUCRE</b>											
244	Cassonade dorée		4	CAISSE	20 x 1 KG	80 KG					- \$
245	Sucre blanc		10	CAISSE	10 x 2 KG	200 KG					- \$
<b>DÉTERGENTS À LESSIVE ET SAVON</b>											
246	Eponge à récurer pour travaux légers de Scotch-Brite		3	CHACUN	1 x 12 CT	36 CT					- \$





N° de Particule	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				Total multiplié		
							Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte			
<b>MARGARINE ET FROMAGE</b>													
272	Lait de coco (non réduit en matières grasses)		2	CAISSE	24 x 400 ML	19.2 L							- \$
273	Colorant à café d'International Delight		1	CAISSE	12 x 473 ML	5.676 L							- \$
274	Colorant à café à la vanille française d'International Delight		1	CAISSE	12 x 473 ML	5.676 L							- \$
275	Colorant à café à la noisette d'International Delight		1	CAISSE	12 x 473 ML	5.676 L							- \$
276	Fromage Cheez Whiz		1	CAISSE	12 x 250 G	3 KG							- \$
277	Fromage Parmesan de Kraft	x	2	CAISSE	12 x 250 G	6 KG							- \$
<b>CONDIMENTS ET MAYONNAISE</b>													
278	Mayonnaise d'Heimann's	x	8	CAISSE	2 x 4 L	64 L							- \$
279	Sauce chili de Heinz		4	CAISSE	12 x 500 ML	24 L							- \$
280	Sauce chili Sriracha		1	CAISSE	12 x 740 ML	8.88 L							- \$
<b>GARNITURES ET MARINADES</b>													
281	Betteraves marinées		3	CAISSE	2 x 4 L	24 L							- \$
282	Cornichons Gherkin		2	CAISSE	2 x 4 L	16 L							- \$
283	Saucisses marinées		2	CHACUN	1 x 2 L	4 L							- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ		QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____						
					12	375 ML		Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié		
284	Olives Kalamata		3	CAISSE	12	x 375 ML	13.5 L							- \$
285	Cœurs d'artichaut		4	CAISSE	12	x 398 ML	19.104 L							- \$
<b>CHOCOLAT CHAUD</b>														
286	Chocolat chaud		4	CAISSE	50	x 28 G	5.6 KG							- \$
<b>CRAQUELINS DE STYLE RESTAURANT ET GRESSINS</b>														
287	Craquelins saupoudrés de sel de Premium Plus		4	CAISSE	2	x 300 CT	2400 CT							- \$
<b>SAUCES</b>														
288	Mélange de sauce brune		4	CAISSE	8	x 467 G	14.944 KG							- \$
289	Mélange de sauce au poulet		2	CAISSE	8	x 636 G	10.176 KG							- \$
290	Sauce BBO de Bull's Eye		2	CAISSE	2	x 3.78 L	15.12 L							- \$
291	Croustilles Nacho rondes		4	CAISSE	6	x 500 G	12 KG							- \$
292	Sauce taco douce d'Ole El Paso		2	CAISSE	12	x 215 ML	5.16 L							- \$
293	Mélange à sauce hollandaise de Knorr		4	CAISSE	24	x 26 G	2.496 KG							- \$
294	Mélange à sauce aux trois poivres de Knorr		1	CAISSE	24	x 41 G	984 G							- \$
<b>GRAISSE ALIMENTAIRE ET HUILE</b>														

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____								
							Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié				
295	Huile de canola		48	CHACUN	1 x 16 L	768 L									- \$
<b>PRODUITS POUR LA PÂTISSERIE</b>															
296	Levure instantanée		1	CAISSE	20 x 450 G	9 KG									- \$
<b>SOUPES ET CONDIMENTS, PRÊTS-À-SERVIR/DÉSHYDRATÉS</b>															
297	Bouillon de bœuf en poudre		2	CHACUN	1 x 5,45 KG	10,9 KG									- \$
298	Soupe à l'oignon en poudre		1	CHACUN	1 x 10 LB	10 LB									- \$
299	Bouillon de poulet en poudre		2	CHACUN	1 x 5,45 KG	10,9 KG									- \$
<b>PELLICULE DE PLASTIQUE</b>															
300	Boîte de pellicule de plastique avec lame métallique (Rollo Cutter Box)		18	CAISSE	11 x 2500 CT	495000 CT									- \$
301	Boîte de pellicule de plastique avec lame métallique (Rollo Cutter Box)		18	CAISSE	18 x 2000 CT	648000 CT									- \$

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
							Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte	Total multiplié
<b>TASSE, COUVERCLES, PAPIER, ASSIETTES</b>											
302	Tasse en papier de 10 oz (304 mL)		4	CAISSE	1 x 1000 CT	4000 CT					- \$
<b>CONTENANTS POUR EMPORTER, POLYSTYRÈNE OU PLASTIQUE</b>											
303	Contenant pour emporter en polystyrène		2	CHACUN	1 x 510 G	1020 G					- \$

**ARTICLES DIVERS**

Les produits laitiers non mentionnés à l'annexe B peuvent être achetés jusqu'à un maximum de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

Le fournisseur accepte de vendre tout autre produit non indiqué à l'annexe B à un prix équivalent à ceux indiqués dans son catalogue général, saisonnier ou annexe et/ou sur la liste de prix, moins un rabais de : \_\_\_\_\_%

Le fournisseur peut aussi proposer des rabais spéciaux (soldes de fin d'année, surplus de production, soldes et promotions spéciales, etc.), pourvu que les prix soient inférieurs à ceux indiqués à l'annexe B. **Sous-total - \$**

Prix unitaires fermes, FAB destination, TPS/TVH en sus (s'il y a lieu). **TPS/TVH - \$**

<b>Pour 2019-2020</b> : Marchandises au coût livré* plus une majoration** de _____%. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus. Les taxes applicables figureront séparément sur la facture.	
<b>Utilisation estimative</b> :	55,000.00 \$ x majoration (%) de : <input type="text"/> = <input type="text"/>
	Utilisation estimative + total de la majoration <b>Sous-total 55,000.00 \$</b>
Prix unitaires fermes, destination FAB, TPS/TVH en sus (s'il y a lieu). <b>TPS/TVH 2,750.00 \$</b>	

<b>Pour 2020-2021</b> : Marchandises au prix livré* plus une majoration** de _____%. Les droits de douanes sont inclus, et les taxes applicables sont en sus. Les taxes applicables figureront séparément sur la facture.	
<b>Utilisation estimative</b> :	55,000.00 \$ x majoration (%) de : <input type="text"/> = <input type="text"/>
	Utilisation estimative + total de la majoration <b>Sous-total 55,000.00 \$</b>
Prix unitaires fermes, destination, TPS/TVH en sus (s'il y a lieu). <b>TPS/TVH 2,750.00 \$</b>	

N° de l'article	DESCRIPTION	AUCUNE SUBSTITUTION	QUANTITÉS APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Unité de mesure	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ TOTALE APPROX. POUR DOUZE (12) MOIS	Nom de l'entreprise : _____			
							Code du produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure offerte
<b>Pour 2021-2022 :</b> Marchandises au prix livré* plus une majoration** de _____%. Les droits de douanes sont inclus, et les taxes applicables figureront séparément sur la facture.										
	Utilisation estimative :	55,000.00 \$	x	majoration (%)	=	\$	Utilisation estimative + total de la majoration	Sous-total	55,000.00 \$	
Prix unitaires fermes, FAB destination, TPS/TVH en sus (s'il y a lieu).										
<b>Pour 2022-2023 :</b> Marchandises au prix livré* plus une majoration** de _____%. Les droits de douanes sont inclus, et les taxes applicables figureront séparément sur la facture.										
	Utilisation estimative :	55,000.00 \$	x	majoration (%)	=	\$	Utilisation estimative + total de la majoration	Sous-total	55,000.00 \$	
Prix unitaires fermes, FAB destination, TPS/TVH en sus (s'il y a lieu).										

**Coût livré\*** Le « coût livré » correspond aux dépenses engagées par un fournisseur pour obtenir un produit ou un service donné pour revendre au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), les frais de transport applicables, la différence de taux de change, et les droits de douane et de courtoisie, mais exclut les taxes applicables.

**\*\*Majoration :** La majoration correspond à la différence entre le coût livré du fournisseur pour un produit ou un service et le prix de vente au gouvernement (excluant les taxes de vente), ce qui comprend le coût des services nécessaires, les coûts indirects applicables et le profit.

**Liste de prix publiés :** Après l'attribution de l'offre à commandes, il incombe à l'offrant de fournir et de mettre à jour les listes des prix ou des catalogues, conformément aux exigences du Canada. L'offrant devra remettre une (1) copie de son catalogue et de sa liste des prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chaque utilisateur désigné qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.